



## Escroquerie à l'annuaire pro

Par **tilly**, le **16/09/2013** à **14:29**

j'ai souscrit un bon de commande suite à une démarche téléphonique pour apparaitre dans un annuaire pro. La personne m'a assuré que je n'aurais rien d'autre à payer que les frais de mise en ligne soit 500 euros hors je vient de recevoir un coup de fil en me disant que je doit encore payer 2500euros ils me disent que je suis obligée de payer car j'ai signé le contrat .Que puis-je faire ?

Par **joavo**, le **20/09/2013** à **19:31**

Bonsoir,  
il s'agit dans le cas d'espèce que vous présentez plutôt une question de droit contractuel.  
Pouvez vous m'éclairer sur le contenu du contrat et les éventuelles clauses insérées?

Par **Legalacte**, le **20/09/2013** à **23:24**

Bonjour,

Avez vous signer un bon de commande après cette conversation téléphonique ? Si oui, le montant total devait apparaitre sur ce bon, qu'en est il ?

Par **tilly**, le **21/09/2013** à **11:26**

bonjour,

merci de répondre à ma question. effectivement j'ai bien signé un bon de commande, je croyais signé pour 2 mois mais en fait une petite case était cochée pour 6 parutions pour un montant de 3000 euros. je n'avais pas fait attention à cela car je pensais n'avoir souscrit pour un montant de 500 euros hors taxe, chose qu'on m'avait assuré au téléphone en m'assurant qu'on ne me demanderait rien d'autre mais cette case cochée pas par mes soins est là alors suis-je obligée de payer ? en vous remerciant pour vos réponses.  
cordialement

Par **joavo**, le **21/09/2013** à **14:25**

Bonjour,

alors tout d'abord le bon de commande peut valoir contrat sauf conditions particulières (en cas de vice de consentement, dol, clause de rétractation, ...).

Les conditions énoncées et promises par téléphone ne valent rien; seuls les conditions écrites dans le contrat, en l'espèce le bon de commande, sont valables. Il faut lire attentivement le contrat et toutes le clauses inscrites.

Le seul conseil à vous donner est de bien lire la prochaine fois tout le contrat.

Par **tilly**, le **21/09/2013** à **16:21**

merci

cordialement

Par **Karine85**, le **24/09/2013** à **23:17**

Un avocat, Me gregory Rouland, saura vous répondre je pense, il a écrit sur le sujet contactez-le

<http://www.legavox.fr/blog/me-gregory-rouland-equity-avocats/escroquerie-faux-annuaires-professionnels-12566.htm#.UkIBLeX0-Ko>